

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE L'ILE DE BREHAT**

Séance du 17 mars 2007

L'an deux mille sept, le dix-sept mars à quinze heures, le conseil municipal de l'île de Bréhat s'est réuni sous la présidence de Yvon COLIN, Maire.

<u>Etaient présents</u>	Yvon COLIN, maire – Jean-Luc LE PACHE, 1 ^{er} adjoint – Marcel ROUX, 2 ^{ème} adjoint – Josette ALICE – René BOUE – Alain CARREE – Patrick HUET – Jean-Luc RIVOALEN
<u>Etaient représentés</u>	Gabrielle COJEAN, procuration donnée à Josette ALICE Jean-Michel BOCHER, procuration donnée à Marcel ROUX Sandrine LEFEBVRE, procuration donnée à Jean-Luc LE PACHE
<u>Secrétaire de séance</u>	Jean-Luc LE PACHE

10 – RECOUVREMENT DE LA TAXE DE SEJOUR AU REEL

Le maire informe l'assemblée des difficultés à recouvrer la taxe de séjour au réel, malgré les divers rappels adressés aux intéressés. Il indique que la législation prévoit une possibilité de taxation d'office appliquée à la taxe de séjour au réel. Une délibération du conseil municipal doit définir cette procédure en cas de mise en œuvre.

Il indique que le mode de fonctionnement, consiste à émettre un titre de recette équivalent à la fréquentation maximale de l'établissement qui ne répond pas aux obligations décrites dans les délibérations relatives à la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Décide d'instaurer le recouvrement d'office de la taxe de séjour au réel, pour les redevables qui ne répondent pas aux obligations décrites dans les délibérations relatives à la taxe de séjour au réel.
- Mandate le maire pour émettre les titres de recette conformément aux dispositions législatives et réglementaires de l'article 72 de la Constitution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

**POUR EXTRAIT CONFORME
A ILE DE BREHAT, 26 mars 2007**

*Le Maire,
Yvon COLIN*

